

CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 17 juin 2019

Présents : DELAUNAY Laurence, TERRIEN Jean-Paul, BEAUMONT Robert, GUILBERT Raymonde, DELARUE Anne-Sophie, GRANDHOMME Isabelle, RAY Thierry, CESBRON Didier, DELAUNAY Michael et REYNOLD de SERESIN Benoit

Absents excusés : KAHLOUL Rouchdy, BRUNETEAU Frédéric et MOINE Marie-Françoise

Absente : MOREAU Malika

Secrétaire de séance : DELAUNAY Michael

Intervention de M. GODET Julien

Présentation de son entreprise la SARL le Prieuré, production de melons sur la commune.

ÉVOLUTIONS DU PÉRIMETRE TERRITORIAL ET RÉFORMES STATUTAIRES DU SYNDICAT INTERCOMMUNAL D'ÉNERGIES DE MAINE-ET-LOIRE (SIÉML)

Après avoir entendu l'exposé de Madame le Maire,

Le conseil municipal à l'unanimité décide :

- d'approuver l'adhésion au Siéml de la commune nouvelle d'Ingrandes-le-Fresne-sur-Loire pour l'intégralité de son territoire,
- d'approuver le retrait du Siéml la commune nouvelle des Vallons-de-l'Erdre,
- d'approuver la réforme statutaire du Siéml à effet immédiat, afin d'améliorer et mettre à jour la rédaction des statuts au regard des évolutions législatives et réglementaires,
- d'approuver la réforme statutaire du Siéml à effet différé au 30 mars 2020 visant à modifier la gouvernance du syndicat pour tenir compte des évolutions intercommunales intervenues au cours des années passées.

TRAVAUX TOITURE ABRI COUR DE L'ÉCOLE

Après avoir étudié les devis reçus concernant les travaux de toiture concernant l'abri de la cour de l'école, le Conseil Municipal accepte la proposition de M. PETTON Renan de Concourson-sur-Layon, pour un montant de 3 096.10 € hors taxes, soit 3 715.32 € TTC.

ACTUALISATION INDEMNITES MAIRE ET ADJOINTS

Madame le Maire rappelle que le conseil municipal avait fixé le montant des indemnités allouées au Maire et aux adjoints en votant un pourcentage d'un indice brut terminal de 1022.

Au 1er janvier 2019, cet indice brut terminal a été revalorisé à 1027. Une délibération doit être prise pour intégrer cette modification de l'indice brut terminal.

En conséquence et afin d'actualiser la situation, il est proposé de modifier la délibération du 27 mars 2015, relative aux indemnités de fonction maire et adjoints de la commune.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité :

- Décide de modifier la délibération du conseil municipal du 27 mars 2015, relative aux indemnités de fonction maire et adjoints de la commune,
- Décide de fixer le montant des indemnités mensuelles du maire et des adjoints comme suit :
 - Maire : 27 % de l'indice brut terminal
 - 1er adjoint : 5 % de l'indice brut terminal
 - 2^{ème} adjoint : 5 % de l'indice brut terminal
 - 3^{ème} adjoint : 5 % de l'indice brut terminal
 - 4^{ème} adjoint : 5 % de l'indice brut terminal

DESIGNATION D'UN COORDONNATEUR RECENSEMENT DE LA POPULATION EN 2020

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal désigne Mme CHERBONNIER Pascale, adjoint administratif principal 2^{ème} classe, comme coordonnateur communal qui sera responsable de la préparation et la réalisation de collecte du recensement de la population en 2020.

Questions diverses

- Droit de chasse donner à M. BEAUMONT Yannick, en compensation celui-ci fera un don à la commune.